



REPUBLIQUE FRANCAISE
Liberté – Egalité – Fraternité

VOIRIE – 2020 / 136

ARRETE DU MAIRE

Circulation

Interdiction de Stationnement et restriction de circulation Avenue Victor hugo

Le Maire de SAINT-ANDRE DE L'EURE,

VU Le Code de la voirie routière,

VU le Code Général des Collectivités Territoriales et le Code de la route,

VU le code de la sécurité intérieure notamment ses articles L511-1 et suivants,

VU la demande de l'entreprise SPIE CityNetworks OC immeuble galaxie 27100 Val de Rueil

CONSIDERANT qu'il appartient à l'autorité municipale de prescrire toutes mesures afin d'assurer la sécurité des usagers de la voie publique.

- A R R E T E -

ART. 1 : l'entreprise SPIE est autorisée à la pose d'un coffret au droit du n°20 avenue Victor Hugo et de son raccordement aux réseaux public.

ART. 2 : Le stationnement sera interdit pendant la période des travaux au droit de la propriété et la circulation sera alternée par un système manuel.

ART. 3 : La signalisation et une pré signalisation réglementaires seront mises en place et maintenues, de jour comme de nuit, par l'entreprise chargée des travaux.

ART. 4 : Le présent arrêté s'appliquera à compter du 24 Juin jusqu'au 22 juillet 2020

ART. 5: La Police Municipale et la Gendarmerie Nationale sont chargées de son application. Les infractions seront constatées et poursuivies selon la législation en vigueur.

ART. 6 : Un recours auprès du Tribunal Administratif de Rouen (53 Avenue Gustave Flaubert – 76000 Rouen) pourra être effectué dans un délai de deux mois à compter de la notification du présent arrêté.

ART. 7 : Le présent arrêté sera publié en les formes prescrites.

Une ampliation en sera fournie : à la Gendarmerie, au service de Police Municipale, à l'EPN et aux Services Techniques de la commune.

**POUR EXTRAIT CERTIFIE CONFORME
St André de l'Eure, le**

Le Maire,

Franck BERNARD

Certifié exécutoire le présent arrêté

Publié le :

Notifié le :

